

UNE ORGANISATION DU THE WINNING TEAM ASBL.



RS

20
18

WINNING



SALLE
CONCORDIA

Erezée



Règlement Particulier 2018

ENTRANCE FREE
SNACKS

9 & 10 JUIN

CHAMPIONNAT LIÉGEOIS
ET FÉDÉRATION
WALLONIE BRUXELLES



NDLR : Ce cadre n'est pas destiné à figurer dans le règlement de l'épreuve qui sera édité après son approbation.

Communication de l'organisateur destinée aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 24 mars 15*, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Dubourg Isabelle



* Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables "CSAP" et "ASAF"

Rallye-Sprint le RS WINNING

09 & 10 juin 2018

Une organisation du **The Winning Team**_{A.S.B.L.} (lg 11)

N° entreprise: 0867 570 077 – Visa: 51/2018

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : Salle Espace Concordia,
Rue des Combattants, 12 à 6997 EREZEE
GPS: 50°17'37.65" N – 5°33'29.23" E

Règlement particulier

TIMING

Vendredi 20 Avril 2018	Parution du règlement
Mercredi 25 avril 2018	Date de début des engagements
Lundi 04 juin 2018	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
Vendredi 08 juin 2018 à 20 h 00	Attribution des numéros
A 21 h 30	Affichage de la liste des engagés
Samedi 09 juin 2018 à 12 h 00	Ouverture de la permanence
A 12 h 45	Ouverture des vérifications administratives
à 13 h 00	Ouverture des vérifications techniques
à 13 h 00	Début des reconnaissances
à 16 h 00	Fermeture des vérifications administratives
à 17h 00	Fermeture des vérifications techniques
à 19 h 00	Fin des reconnaissances
Dimanche 10 juin 2018 à 06 h15	Début des reconnaissances
Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)	
A 06 h 45	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
Fin des reconnaissances	
à 07 h 00	Affichage de la liste des voitures qualifiées
à 07 h 30.	Ouverture du parc fermé
à 08 h 00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
à 12 h 01.	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
à 16 h 02	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
à 17 h 00	Rentrée voiture n°1 au parc fermé

30' après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture: Affichage des résultats finaux

30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALISES

30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Renard Guy	Lic. ASAF : 513
Directeur de Course adjoint : Bertrand Raphaël	Lic. ASAF : 506
Directeur de Sécurité : Garnier Eric	Lic. ASAF : 807
Directeur de Sécurité adjoint : Heemers Jean-Noël	Lic. ASAF : 507
Secrétaire du meeting : Dubourg Isabelle	Lic. ASAF : 510
Relations avec les concurrents : Jadot Joseph	Lic. ASAF : 403
Service médical : BelgianRescue	
Ambulances : Param Service	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé :	
Responsable de l'ES : Modave Louis	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité : Gobeaux Frédéric	Lic. CAS : 22206

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,	
Président de Collège : Roquet Michel	Lic. ASAF : 951
Membres : Dormal Jean-Claude	Lic. ASAF : 415
Membre Stagiaire : Macedoine Quentin	Lic ASAF : 846
Commissaires Techniques,	
Président de Collège : Saint Remy Guy	Lic. ASAF : 406
CT: Schuljenko Nicole	Lic. ASAF:409
CT: Frankenne Jacques	Lic. ASAF: 456
CT: Nezer Patrik	Lic. ASAF: 460
CT: Lemmens Jean-Claude	Lic. ASAF : 467
Secrétaire: Douhard Vincianne	Lic. ASAF : 462
Pereira Magali	Lic. ASAF: 452
Observateur de l'ASAF: Demarche Christophe	Lic. ASAF : 998
Inspecteur Sécurité : Lux Jean-Michel	Lic. ASAF : 471

PERMANENCE

Jusqu'au 07 juin et après le 12 juin

Dubourg Isabelle rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps 0494/62.34.44 ou ecurie.twt@gmail.com
Renard Guy avenue François Cornesse 39B à 4920 Aywaille 0470/86.49.11
Celui-ci n'est pas en contact pour les questions d'engagements, à contactez Mme Dubourg.

A partir du 08 juin

Dubourg Isabelle 0494/62.34.44
Renard Guy 0470/86.49.11

Le mail ecurie.twt@gmail.com sera relevé régulièrement tout au long de la permanence et durant le rallye.

TABLEAU D'AFFICHAGE

Salle Espace Concordia rue des Combattants 12 à 6997 Erezée
GPS: 50°17'37".65 N – 5°33'29.23" E

Définition de la manifestation pour la Division HISTO – DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.
--

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs

présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

Co-équipiers

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des voitures (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1992 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1992, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1992, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c)** ci-dessous).

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue

à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer ; les voitures du type "cabriolet/roadster" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, **fortement recommandé**. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, **conseillé**.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Le 09 & 10 juin, une épreuve dénommée Rallye-Sprint Winning, comptant pour le Championnat Fédération Wallonie-Bruxelles et le Championnat Provincial Liégeois, et du championnat provincial Brabant sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est **PAS OPEN (ENPEA)**

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 17260 m (dont 0% de terre), et sur 7650 m de liaison, à parcourir 3 fois, soit au total 74730 m, dont 51780 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

N.B.: les concurrents des divisions PH S/R et PH Classics prendront le départ de l'épreuve devant ceux des Divisions 1, 2, 3 et 4 tandis que ceux de la Division Histo-démo prendront le départ derrière lesdites Divisions.

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24(20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2. du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 10 mai 2018 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2(20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130.

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus, soit : 130.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir :

- par voie postale, à l'adresse suivante : The Winning Team, rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

- à l'adresse E-mail : ecurie.twt@gmail.com avec comme « objet » : **Engagement rs Winning**
Pour, au plus tôt, le 25 avril 2018 et, au plus tard, le 04 juin 2018.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 04 juin 2018 à 20 heures (Attention aux délais bancaires).

N° :BNP-IBAN: BE27 0014 4068 0473 Intitulé : The Winning Team avec la mention : RS 2018 + équipage X-Y

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 09 juin 2018 à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 €. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.

- 180 € pour la Division 4 ;

-105 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 15 h 00, moyennant le paiement d'une majoration de 20 € (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.).

Pour chaque membre de l'Ecurie The Winning Team en ordre de cotisation, une ristourne de 10 € est accordée et à déduire directement du montant total à verser. Aucun remboursement ne sera fait sur place!

B)ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le vendredi 08 juin 2018 à 20 h. L'affichage des numéros sera effectif dès 21h30 à la salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée et accessible par téléphone au 0494/62.34.44 de 21h30 à 22h30.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : rue de Wéris à 6997 Erezée (accessible uniquement le dimanche)

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI uniquement par Bancontact.

Si oui, situation exacte de la station à essence : rue de l'Etat 4 à 6997 Erezée.

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 09 juin 2018 entre 13 h 00 et 19 h 00 et le dimanche 10 juin 2018 entre 06 h 15 et 06 h 45.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances AVANT, PENDANT, et APRES le timing autorisé l'identité et attributions des juges de faits:

Henrot Hughes, Ceulemans Christophe, Marc Tous habilités.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé rue des Nations Unies à 6997 Erezée.

Il sera accessible le dimanche 10 juin 2018 à partir de 07 h 30.

Obligation de respects des entrées de propriétés privées et des garages sous peines de mises hors courses.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 09 juin 2018 entre 12h45 et 16h00 dans la salle Espace Concordia, rue de Combattants 12 à 6997 Erezée.

Le dimanche 10 juin 2018, entre 06h15 et 06h45 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille, devront se présenter au secrétariat situé à l'étage de la salle Espace Concordia.

Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10€), "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP"-".." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

RAPPEL :Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démon, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

(!! Ouverture des VT : Pas avant 13h)

Elles auront lieu le samedi 09 juin 2018 entre 13h00 et 17h00 les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se dérouleront à l'endroit choisi par l'organisateur et suivant le timing établi par lui.

Les participants de la Division Histo Démon prendront part aux VT après ceux des autres Divisions et ce sur la bande de passage qui leur sera attribuée..

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent :

- Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles VT finales garage Collard rue du Général Borlon 26 à 6997 Erezée.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : parking de la Salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée.

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 minutes après l'officialisation des résultats, à la salle espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée.

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 3^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues -pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

Art. 14.- DIVERS

Road Book d'assistance disponible pour chaque concurrent lors des Vérifications Administratives.
Programme sera mis en vente dès le vendredi soir 08 juin 18 à la salle pour la somme de 2,50€.
Restauration est prévue à la salle Espace Concordia
Pour les logements, voir avec le Syndicat d'initiative ou sur www.erezee.be

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Collignon Eddy, Lic. N° 544,411 en date du 17/04/2018 (CSAP Liège)

Jauquet Steve Lic. N° 301, en date du 18/04/2018 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Lux Jean-Michel, Lic. N° 471, en date du 14 avril 2018

Club organisateur : The Winning Team Date : 09 & 10 juin 2018 Epreuve : RS Winning	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 04 juin 2018 A The Winning Team rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps OU à ecurie.twt@gmail.com	

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paieement reçu	DIVISION	ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE	

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :	Prénom :	Homme / Femme
Si pseudonyme : « »		
Né(e) le : Adresse : n° :		
Code postal : Localité :		

Accepte n'accepte pas
d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

CO-PILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :

Prénom :	Homme / Femme
Si pseudonyme : « »	
Né(e) le : Adresse : n° :	
Code postal : Localité :	

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : **N° de police** :

DIVISION	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3	
	(0 à 1400 cc)	Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 à 3500cc)	
	Division 2	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
		Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 à 3500cc)
	Division 3	Classe 8	Classe 9	Classe 10	Classe 11
		Min. A4 (0 à 1400 cc)	Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 à 3500cc)
	Division 4	Classe 12	Classe 13	Classe 14	Classe 15
		Min. A3 (0 à 1600 cc)	Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A3 (+ de 2000 cc.) non limités si moteur/classe origine – si pas, limités à 3500cc)	Min. A3 (=Div. 1 ou Div. 2 de + de 3500 cc - Pneus routiers obligatoires)
CLASSE	Division PH Classic	Classe 16	Classe 17	Classe 18	
		Min. A4 (de 0 à 1600 cc)	Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min. A4 (+ de 2000 cc)	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (Cylindrée non limitée si moteur/classe d'origine – si pas, limitée à 3500cc)			
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L (Cylindrée non limité si moteur/classe d'origine – si pas, limitée à 3500cc)			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le/...../2018 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Epreuve : RS WINNING
Date : 09 & 10 juin 2018

N° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>		
Si pseudonyme : « »				
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>		
Si pseudonyme : « »				
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV <input type="checkbox"/>

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Compagnie d'assurance : Police n :

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n° :
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le jour de l'épreuve : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

Epreuve : RS WINNING
Date : 09 & 10 juin 2018

N° :

VERIFICATIONS(DivisionHisto-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Si pseudonyme : « »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : R (VAS), L (ASAF) ou "TP-L" (ASAF)

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 ^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
.....

Compagnie d'assurance :

Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		
Eclairage		
Ceintures de sécurité / Harnais		
Extincteur		
Casque		
Pneumatiques		

Divers :

EN ORDRE

NON CONFORME

Commissaire Technique

Licence N° :

Nom/Cachet :

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

Exemple de licence sportive 2018. Le formulaire est divisé en sections horizontales. La première section est un bandeau bleu foncé avec le mot "PILOTE" en lettres blanches capitales. La deuxième section est un bandeau cyan avec "LG 0000 A4 2018" en lettres noires. À gauche, il y a un espace réservé pour la photo, représenté par un ovale vide. À droite, les champs "NOM Prénom" et "Sexe : M" sont indiqués, avec des tirets pour les données. En dessous, le champ "Validité cardio : --/--" est visible. Au bas du formulaire, une barre contient plusieurs logos : RACB, ASAF, GSAP Liege, et un logo officiel de la compétition.

Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

Exemple de licence sportive 2018. Le formulaire est divisé en sections horizontales. La première section est un bandeau bleu foncé avec le mot "PILOTE" en lettres blanches capitales. La deuxième section est un bandeau cyan avec "LG 0000 A4 2018" en lettres noires. À gauche, il y a un espace réservé pour la photo, représenté par un ovale vide. À droite, les champs "NOM Prénom" et "Sexe : M" sont indiqués, avec des tirets pour les données. En dessous, le champ "Validité cardio : --/--" est visible. Au bas du formulaire, une barre contient plusieurs logos : RACB, ASAF, GSAP Liege, et un logo officiel de la compétition.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.